



Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 janvier 2020

Présents : Pierre DAUDEY, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Christine HUMBERTJEAN, Simone VALOT, Marilyne FONTANIER, Alain CUSSEY et Stéphanie FOURNIER

Absents excusés : Isabelle KERN (*procuration à Simone VALOT*)

Absents : Aurélie JAVANET, Julien WOITTEQUAND, James BOUVERET

Secrétaire de séance : Simone VALOT.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 10 voix Pour, la proposition de M. le Maire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Annulation et remplacement de la délibération concernant la rémunération pour le recensement de la population.

1. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité, soit 10 voix Pour.

2. Départ d'un locataire: résiliation de bail avec réduction du préavis

M. le Maire explique qu'il a reçu un courrier fin décembre de M. Pierre COPPOLA, locataire du logement communal au 10, rue du Bourg-Sec, qui souhaite quitter le logement pour le 31 janvier 2020, la construction de sa maison au lotissement étant terminée.

Le Maire explique que la clause du bail prévoit un préavis de trois mois.

M. le Maire propose au Conseil d'accepter la réduction du préavis en résiliant le bail dès le 31 janvier, au lieu du 31 mars prochain.

Le Conseil accepte à 10 voix Pour.

3. Gestion des animaux errants

M. le Maire a reçu une demande des services du SDIS pour connaître les modalités de prise en charge des animaux errants sur la commune.

N'ayant pas d'organisation spécifique pour gérer ces situations d'urgence, M. le Maire propose de prendre contact avec le vétérinaire de Quingey et la SPA pour mettre en place une organisation.

4. Indemnité de gardiennage de l'église

Comme chaque année et conformément à la circulaire préfectorale annuelle de revalorisation du plafond indemnitaire, M. le Maire propose de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église communale.

Après discussion, le Conseil, à 9 voix Pour et une abstention, :

- accepte que cette indemnité soit allouée à la personne actuellement en charge de cette responsabilité, à savoir Madame Françoise BOLE, résidant au 5, Place Saint Etienne à Liesle.
- fixe le montant de l'indemnité à 130.00 € au titre de 2019
- pour les années suivantes et tant que Mme Françoise BOLE assure le service, le Conseil fixe le principe d'un versement annuel d'une indemnité de 130€

5. Tarification du périscolaire : service du midi

M. le Maire informe les conseillers qu'au dernier Conseil d'Ecole il a reçu une demande des parents d'élèves à propos du service périscolaire.

Les parents des enfants de moins de 6 ans souhaitent que le tarif forfaitaire du midi distingue le prix du repas de celui de la garderie afin qu'ils puissent justifier du coût de la garderie de leur enfant dans leur déclaration annuelle de ressources.

Le Conseil décide à 10 voix Pour que la facturation sera toujours établie sur la base du montant forfaitaire existant tout en précisant que le tarif se décompose de la manière suivante pour le midi :

QF des familles	Tarifs
≤ 700 €	Midi : 5.04 € dont 3.68 € TTC le repas et 1.36 € la garderie Matin & soir 0.80 € la ½ heure
> 700€ et ≤ 1200 €	Midi : 6.30 € dont 3.68 € TTC le repas et 2.62 € la garderie Matin & soir 1 € la ½ heure
> 1200 €	Midi : 6.93 € dont 3.68 € TTC le repas et 3.25 € la garderie Matin & soir 1.10 € la ½ heure

6. Indemnités de Conseil 2019 de la nouvelle Trésorière

M. le Maire rappelle aux conseillers que la nouvelle trésorière de Quingey, Mme Elisabeth OBELLIANNE, a pris ses fonctions en septembre dernier. Elle a fait parvenir l'état de ses indemnités de conseil pour les 120 jours concernés sur 2019, soit un montant brut de 142.97 €.

Le Conseil accepte à 6 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions de lui verser le montant de son indemnité de Conseil au taux de 100%.

7. Modification budgétaire du lotissement : écritures d'inventaire 2019, réajustement

Pour le budget du Lotissement, le Maire rappelle au Conseil la modification budgétaire du 15 mai 2019 qui avait été prise pour régler une facture de géomètre.

Les écritures d'inventaire de fin d'année se décomposent en deux étapes. Or, en mai, seule la première avait été prévue. Afin de corriger cet oubli, le Maire propose de créer la deuxième étape de la manière suivante :

- . Augmentation du compte de dépenses 608-043 'Frais de terrains en cours d'aménagement' pour un montant de 300€
- . Augmentation du compte de recettes 791-043 'Transfert de charges gestion courante' pour un montant de 300€

Cette modification budgétaire est approuvée à 10 voix Pour.

8. Tarifs communaux

. Concessions cimetières

Le Maire propose d'augmenter les tarifs, soit :

Dimension	Durée			
	30 ans		50 ans	
	2019	2020	2019	2020
0.65 x 1.2 m (Urnes)	100	125 €	150	175 €
1 x 2m	100	125 €	150	175 €
2 x 2 m	200	250 €	300	350 €

Le Conseil accepte la proposition à 9 voix Pour et 1 Abstention.

- . **Droits de place pour le marché** : M. le Maire rappelle que le marché mensuel de mai à octobre a lieu tous les 2^{ème} vendredi du mois de 17h/20 h.
Le Conseil accepte à 10 voix Pour de maintenir le droit de place à 5 € par participant et par manifestation

Commerçants ambulants

M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour 2020, soit 8€ par stationnement d'une durée maximale d'une journée. Vote : 10 voix Pour.

Droit de place des forains pour la fête communale

Le Maire propose de maintenir les tarifs, soit :

Type d'emplacement	2020
Confiseries	20 €
Tirs et pinces	26 €
Jackpot	38 €
Manèges enfants – TOBOGAN- Trampoline	66 €
Autos tamponneuses enfants & adultes et train fantôme	75 €
Chenille et Surf	100 €
Caravanes hors fête	30 €

Le Conseil accepte cette proposition à 10 voix Pour.

Frais de personnel communal pour le service Eau et Assainissement :

Le Maire propose d'augmenter les montants forfaitaires annuels que les services d'Eau et d'Assainissement versent au budget communal pour les heures de travail effectuées par l'agent technique et la secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs pour 2020

	Service Eau	Service assainissement
Agent technique	5 500 €	4 400 €
Secrétariat	550 €	275 €

Vote : 10 voix Pour.

Frais d'entretien de voirie : augmentation du montant de cette prestation en 2020 , à savoir 700 € pour le Service bois et pour l'Association Foncière. Vote 10 voix Pour.

Salle des fêtes : tarifs de location

Le Maire propose de maintenir pour 2020 les différentes catégories et tarifs applicables en 2019, étant donné qu'aucuns travaux de rénovation n'ont encore été effectués. Vote : 10 voix Pour.

Redevance d'occupation du domaine public par des Professionnels Lieslois : Cette redevance fixée à 2€ par m² et par an pour une occupation du domaine public est maintenue. Vote 10 voix Pour.

Branchements EAU : M. le Maire rappelle que les travaux de branchements au service d'eau potable sont entièrement engagés par la commune qui les facture aux demandeurs.

M. le maire propose d'augmenter ces prestations :

- Travaux de raccordement sans terrassement avec regard existant :

- **DN 15** : de 500 € en 2019 à **550 € en 2020**

- **DN 20** : de 600 € en 2019 à **650 € en 2020**

- Travaux avec terrassement :

- Jusqu'à 7 m : - **DN 15** : 1900 € en 2019 à **2000 € en 2020**

- **DN 20** : 2000 € en 2019 à **2200 € en 2020**

- **Au-delà de 7 m** : de 30 € en 2019 à **35 € en 2020** par mètre supplémentaire, en plus du forfait

Vote 10 voix Pour.

. **PAC** : Participation pour l'Assainissement Collectif

M. le Maire rappelle que la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été instaurée par délibération du 27 juillet 2012 et que son montant avait été fixé à 700 € par logement pour les constructions nouvelles.

M. le Maire propose d'augmenter cette PAC et de fixer son montant à 750 € pour les constructions nouvelles.

Le Conseil accepte cette augmentation à 10 voix Pour.

9. Dépenses nouvelles d'investissement 2020 : budget principal, eau, assainissement, bois

Jusqu'à l'adoption du budget 2020, le Maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (*code général des collectivités territoriales art L1612-1*).

M. le Maire propose de bénéficier de ces dispositions pour engager des dépenses nouvelles urgentes d'investissement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2020 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019. Le Maire précise que le montant maximum et l'affectation par chapitres des crédits budgétaires correspondants sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : vote 10 voix Pour.

	Dépenses réelles d'investissement	
	Crédits ouverts en 2019	Limite du quart
Budget Principal		
Chapitre 21	1 020 292 €	255 073 €
Service Eau		
Chapitre 21	6 000 €	1 500 €
Service Assainissement		
Chapitre 21	14 850 €	3712.50 €
Service Bois TVA		
Chapitre 21	32 200 €	8 050 €

10. Subventions aux Associations

Le Maire propose d'accorder aux associations en 2020 les subventions suivantes :

Associations	Subventions	Vote
ADMR	600 €	9 voix Pour <i>Pierre DAUDEY dont l'épouse est Présidente de cette association ne participe pas au vote</i>
Coopérative scolaire	600€	10 voix Pour
Ecole du chat	150€	10 voix Pour
Music chauds	100€	10 voix Pour
Coup de pouce/Epi solidaire	100€	10 voix Pour
Subvention non affectée	100€	10 voix Pour

Par ailleurs le Maire rappelle que toutes les associations Liesloises bénéficient aussi de 'subventions communales' à savoir :

- la gratuité de la salle des fêtes 2 fois par an
- le forfait de charges réduit quelque soit le nombre d'utilisation dans l'année (*25 € sans utilisation de la cuisine et 50 € pour les autres manifestations*).

Que certaines associations bénéficient d'autres avantages, suivant leur besoin :

- Comité des fêtes : deux garages communaux mis à disposition

- Club de foot : mise à disposition du bâtiment et tonte des terrains par l'employé communal
- APE : un garage communal mis à disposition
- Les Cabochons : Mise à disposition de la salle des fêtes pour les répétitions et de la salle du périscolaire pour les cours.

11. Remboursement de frais de formation : repas et péage

L'agent communal, M. Ludovic LANNEAUX, s'est rendu à Belfort pour une préparation au concours B de la fonction publique. Outre ses frais kilométriques qui lui sont remboursés forfaitairement, il demande le remboursement des autres frais occasionnés d'un montant de 27.81 €, soit frais de péages pour 16.60 € et frais de repas pour 11.21 €.

Le Conseil accepte ce remboursement à 9 voix Pour et 1 Abstention.

12. Annulation et remplacement de la délibération concernant la rémunération pour le recensement de la population.

M. le Maire informe les conseillers que la délibération de la séance du 15 octobre dernier concernant la rémunération des agents en charge du recensement de la population doit être retirée.

En effet, Mme VALOT en qualité d'adjointe au Maire assure la fonction d'agent coordonnateur. Or, les fonctions exercées par les Elus sont gratuites, conformément à l'article L.2123.18 du CGCT.

Il ne peut donc pas être versé à Mme VALOT le forfait de vacation qui avait été fixé lors de la séance d'octobre.

Par contre le Maire explique qu le Conseil peut accorder le remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

A 10 voix Pour, le Conseil accepte de retirer la délibération du 15 octobre 2019 et d'attribuer un forfait de vacation uniquement à l'agent recenseur et d'en fixer le montant à 1027 € brut.

13. Questions diverses :

. Autorisations d'urbanisme accordées par le Maire : point reporté au prochain conseil.

. **Dates de la fête communale : 1-2-3 août 2020**

. Dates importantes concernant les élections municipales 2020 à Liesle

M. le Maire rappelle quelques dates importantes pour l'élection des conseillers municipaux.

Date de dépôt des candidatures individuelles ou groupées : avant le jeudi 27 février 2020 à 18 h en Préfecture.

La campagne électorale du premier tour : du 02 mars au 14 mars 2020 à minuit

La campagne électorale du second tour : du 16 mars au 21 mars 2020 à minuit

Date du scrutin : 15 et 22 mars 2020

Nombre de conseillers à élire à Liesle : 15

. Occupation temporaire du domaine public : camion pizza :

M. Alexandre LOCATELLI de RANG (39) en partenariat avec TOMTOM PIZZA a contacté le Maire pour une autorisation d'installation sur la commune les 2^{ème} et dernier mardi du mois. M. le Maire après avoir contacté le magasin et le restaurant a donné son accord pour ce nouveau service.

Courant janvier, M. LOCATELLI distribuera des flyers.

Il commencera sur la place de Liesle le mardi 11 février.

. Vœux des conseillers départementaux : Annick JACQUEMET et Thierry MAIRE DU POSET convient les élus à leurs vœux pour la nouvelle année le 21 janvier à 19 h à la salle des fêtes de Saint Vit.

. Contrats de maintenance signés par M. le Maire :

. Un contrat de maintenance a été signé avec l'entreprise PALISSOT de Bucey les Gy pour la chaufferie et la VMC de l'école pour un montant 1498.56 € TTC à l'année.

. Une consultation a été lancée pour le suivi électromécanique de la station d'épuration communale, la mise à disposition deux fois une demi-journée par an d'un camion cureur suceur et la réalisation du bilan 24 heures de la STEP.

Trois entreprises ont été contactées (*Gaz & Eaux, SAUR et Véolia*). Seuls Gaz & Eaux et SAUR ont répondu.

. Gaz & Eaux pour un montant de 2 454.54 HT, 2 fois par an

. SAUR pour un montant de 1180.00 € HT, 2 fois par an

C'est donc la SAUR, actuel prestataire, qui a été retenue pour une durée de 2 années, avec possibilité de prolonger d'une année par simple délibération du conseil municipal.

. Pelouse sèche sur Roche :

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et le Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue ont proposé à la mairie d'accueillir sur les communaux, au lieu-dit « Sur Roche », un troupeau de vaches et de chevaux durant deux à trois mois en hiver. L'objectif est de mettre en place une gestion pastorale afin de restaurer et de préserver ce site de pelouses calcaires sèches qui abritent de nombreuses espèces animales et une flore particulièrement intéressantes et de lutter contre la fermeture du paysage.

Une convention de gestion serait signée avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté qui prendrait à sa charge l'aménagement du site, son entretien et sa gestion.

Un appel d'offre a été lancé pour dégager l'emprise, poser une clôture et mettre en place des accès pour piétons et véhicules.

Séance levée à 23 h 15

Prochaines réunions de conseil : le 9 février 2020 et le 4 mars 2020.